

VOS REF. : Cabinet du Maire – VR 2010

NOS REF. : LE-SENP-DIR-10-00016

INTERLOCUTEUR : Xavier Auclair

TEL. : 01 30 45 68 33

FAX : 01 30 45 68 34

OBJET : Travaux projetés en forêt de Sénart



Monsieur Georges TRON
Secrétaire d'Etat chargé
de la fonction publique
Maire de Draveil
Hôtel de Ville
3 avenue de Villiers – BP 50
91211 Draveil Cedex

Montigny le Bretonneux, le 29 avril 2010

Monsieur le Ministre,

Par courrier du 23 février 2010, vous m'avez rappelé les préoccupations des élus des communes riveraines du massif de Sénart quant aux modalités d'exécution des travaux de sécurisation du réseau de transport d'électricité, projetés par RTE en forêt de Sénart.

RTE est particulièrement sensible et à l'écoute des préoccupations que vous soulignez, dans l'objectif partagé de concilier la sécurisation de l'alimentation électrique locale avec le respect de l'espace naturel classé. C'est pourquoi RTE s'est engagé dans un processus de concertation approfondie qui n'est aujourd'hui pas achevé et qui permettra, je l'espère, d'apaiser les craintes. Forêt de protection, la forêt de Sénart est dotée d'une Charte et d'un comité de pilotage devant lequel RTE a eu l'occasion de présenter ses projets de travaux, à plusieurs reprises.

RTE a en particulier engagé une phase de concertation approfondie avec les parties prenantes signataires de la Charte forestière de territoire du massif de Sénart. Le comité de pilotage de cette Charte a d'ores et déjà examiné :

- les éléments de la politique de sécurisation des lignes ainsi que les conséquences pour les ouvrages situés en forêt de Sénart ;
- les principes des travaux de sécurisation que RTE projette de mettre en œuvre, après une visite sur site avec l'association Sénart, forêt du IIIème Millénaire.

Le comité de la Charte a souhaité que les travaux projetés par RTE s'inscrivent dans un plan de gestion actualisé de la forêt. Ce plan de gestion visera à concilier les impératifs de

sécurisation des lignes électriques à haute tension, la valorisation du paysage, la biodiversité, le patrimoine archéologique et les circulations douces.

Des réunions sont engagées sous l'égide de la préfecture de l'Essonne depuis le 24 mars dernier. Une nouvelle réunion est programmée en juin, pour expliciter la démarche à tous les élus concernés et présenter le diagnostic ainsi réalisé. Une réunion sera organisée en septembre, dans les locaux de la préfecture de l'Essonne, pour présenter et, le cas échéant, valider les préconisations pour le plan de gestion actualisé de la forêt.

D'ici septembre, ce plan de gestion sera élaboré dans le cadre d'un groupe de travail réunissant des représentants des communautés d'agglomération et des associations menant des actions en forêt de Sénart, RTE et l'ONF.

C'est seulement au terme de ce processus que le groupe de travail élaborera le programme des travaux de sécurisation dans des conditions transparentes.

Par ailleurs, RTE poursuit ses réflexions sur d'éventuelles possibilités alternatives de sécurisation des lignes électriques alimentant la zone, tout en maîtrisant au mieux l'impact sur l'environnement.

Je me tiens, ainsi que M. Xavier Auclair, Directeur des Affaires Publiques, à votre disposition pour tout complément que vous jugeriez utile.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

**Le Directeur de Système Electrique
Normandie-Paris**



Philippe DUMARQUEZ